

Le lundi dix-huit septembre deux mil vingt-trois, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de IRAIS se sont réunis à la salle des fêtes, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire conformément aux articles L2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales le 11 septembre 2023, par voie électronique.

Présents : Madame MARSAULT Hélène, Monsieur CHEVALLIER Jérémy, Mesdames DESCHAMPS Pauline et THIOLLET Maryline, Messieurs CHEVALIER Jean-Robert, PICARAT David et MILLASSEAU Jean-Michel, Mesdames BAUDON Brigitte, CHABOSSEAU Laurence et CHEVALLIER MILLON Anaïs et Monsieur INGRAND Hervé.

Secrétaire de séance : Madame CHEVALLIER MILLON Anaïs

Ordre du jour :

- ◆ Demandes de subvention 2023
- ◆ Rapports d'activités
- ◆ Demande d'installation d'une antenne-relais
- ◆ Installation de l'armoire fibre
- ◆ Questions diverses

Le compte-rendu du conseil municipal en date du 6 juin 2023 a été adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

FINANCES PUBLIQUES

Demandes de subvention : Fonds d'Aide aux Jeunes et Fonds de Solidarité Logement

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le service Insertion Sociale et Professionnelle et le service Habitat Logement du Conseil Départemental ont demandé deux subventions nommées respectivement Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour l'année 2023.

Le FAJ apporte des aides alimentaires, d'hygiène et d'hébergement de transport aux jeunes les plus en difficultés. Le FSL apporte des aides financières à la population qui rencontrent des difficultés pour faire face à leurs charges de logement et d'énergie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse, à l'unanimité, d'octroyer les subventions des deux services pour l'année 2023 et de privilégier une intervention au cas par cas.

Délibération n° D2023-23

RAPPORTS ANNUELS

Rapports d'activités de la Communauté de Communes de l'Airvaudais-Val du Thouet 2022

Madame Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les rapports annuels 2022 de la Communauté de Communes de l'Airvaudais-Val du Thouet (sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, sur le rapport général d'activités et sur l'association « un toit en Gâtine »).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal prend connaissance des rapports et dit qu'ils sont consultables en Mairie.

Délibération n° D2023-24

INTERCOMMUNALITÉ

Rapport de la CLECT du 26 avril 2023

Madame Le Maire expose :

Dans le cadre de la reprise de Multiservices de BOUSSAIS par la Commune, la CLECT s'est réunie le 26 avril 2023 pour étudier les attributions de compensation liées au transfert de charges. Il en résulte que le bilan comptable étant équilibré et le transfert de biens étant effectué à l'avantage de la commune, l'attribution de compensation est portée à 0 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le rapport de la CLECT en date du 26 avril 2023.

Délibération n° D2023-25

ENVIRONNEMENT

Demande d'installation d'une antenne-relais

Madame Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que suite à l'accord de janvier 2018 relatif à l'amélioration de la couverture mobile du territoire, passé entre l'État et les opérateurs et dans le cadre de l'objectif gouvernemental d'un bon débit fixe pour tous à fin 2020, ORANGE va procéder à l'amélioration de la couverture mobile des logements à faible débit fixe via un apport de couverture 4G. Ainsi ORANGE a mandaté la société AXIANS pour connaître éventuellement les possibilités d'implantation d'une antenne-relais sur la Commune.

Madame Le Maire propose deux terrains pour l'implantation appartenant à la Commune : la D1237 et la ZS16.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, qu'une étude soit faite pour l'installation d'une antenne relais et propose que les études se fassent sur les parcelles communales D1237 en priorité, puis ZS16 en cas d'impossibilité.

Délibération n° D2023-26

Installation d'une armoire fibre

Madame Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du déploiement de la fibre optique, assuré par ORANGE, une armoire fibre doit être installée dans la Commune. La société ORANGE propose de l'installer face à la Mairie.

Madame Le Maire demande un autre lieu. En effet, cet emplacement n'est esthétiquement pas envisageable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal propose l'emplacement à côté du transformateur situé sur la rue de la Citadelle ou à défaut sur la place de l'abris bus et non sur le trottoir devant la mairie comme proposé par la société.

Délibération n° D2023-27

QUESTIONS DIVERSES

1/ Avis d'enquête publique de la SAS BIOMASSE THOUARSAISE : la société doit prendre contact avec la Mairie pour élaborer une convention de servitude et définir le protocole de livraison, comme convenu.

2/ Point sur les travaux de réfection de la salle des associations : une réunion avec tous les professionnels devant intervenir pour les travaux a eu lieu le 7 septembre 2023.

3/ Élagage de la haie sur le terrain de boules : la société ATLANTIQUE OUEST PAYSAGE va élaguer une partie de la haie sur le terrain de boules, au niveau du fil électrique. Un devis a été demandé pour qu'elle puisse faire le dessus de la totalité de la haie.

4/ Étude de faisabilité de panneaux photovoltaïques : La demande de l'étude est en cours.

5/ Demande de prime de pouvoir d'achat : le décret concernant les agents de la fonction publique territoriale n'est pas sorti. Les élus attendent d'avoir plus de précisions.

6/ EnR (Énergies Renouvelables) : La loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit de mettre en place des zones d'accélération sur le territoire français. Pour ce faire, l'Etat demande que les Communes définissent des parcelles où peuvent être éventuellement installées des énergies renouvelables.

Madame DELAFOULHOUE Manon, technicienne à la Communauté de Communes de l'Airvaudais-Val du Thouet, a présenté à Madame Le Maire des pistes de terrains.

7/ Les Lignes Directrices de Gestion (LDG) constituent l'une des innovations de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Chaque administration doit édicter ses propres LDG, qui vont déterminer sa stratégie pluriannuelle des ressources humaines et fixer les orientations générales en matière de promotion : le dossier sera présenté au prochain conseil municipal.

8/ Repas des aînés/colis : La date du repas des aînés a été fixée le 13 janvier 2024. Les administrés de plus de 70 ans auront le choix entre le repas ou un colis.

9/ Octobre Rose : l'opération va être renouvelée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Hélène MARSAULT

CHEVALLIER MILLON Anaïs

Rappel des délibérations prises au cours de la séance (Décret n° 2010-783 du 8 juillet 2010)

N° de la délibération	Objet	Classement matière